

Christian PUREN

Billet de « Blog-Notes » en date du 24 octobre 2014

<http://www.christianpuren.com/2014/10/24/projets-professionnels-et-évaluation-de-la-langue-étrangère-dans-une-perspective-actionnelle-des-questions-en-suspens-des-problèmes-à-résoudre/>

PROJETS PROFESSIONNELS ET ÉVALUATION DE LA LANGUE ÉTRANGÈRE DANS UNE PERSPECTIVE ACTIONNELLE : DES QUESTIONS EN SUSPENS, DES PROBLÈMES À RÉSOUDRE

Le Ministère français de l'Éducation nationale vient de publier une note de service concernant les épreuves du baccalauréat technologique série Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable (STI2D)¹.

Pour ce baccalauréat, qui comporte douze filières différentes, les élèves passent deux évaluations terminales en français portant les enseignements reçus en cours d'année, à l'oral et à l'écrit. Et sur le projet technologique qu'ils réalisent en groupes tout au long de l'année, toujours en français, ils passent un oral en cours d'année sur sa conduite, et un oral terminal, en tant qu'épreuve du baccalauréat, sur la présentation du projet réalisé.

Les deux mêmes types d'évaluation orale, en cours d'année pour l'une et en tant qu'épreuve du baccalauréat pour l'autre, sont organisés également dans la langue vivante étrangère 1 des élèves sur le même projet technologique. La seconde épreuve, même si cela n'est pas précisé, se fait en simulation : son premier objectif annoncé est en effet de « convaincre *le client du projet* que la production présentée correspond bien aux besoins exprimés » (je souligne).

Deux annexes jointes à ce texte officiel présentent les deux fiches d'évaluation correspondantes, qui sont intéressantes à analyser puisque nous sommes dans un cas où la langue est utilisée à propos d'un projet, c'est-à-dire dans un cadre *a priori* actionnel.

Annexe 7 – Fiche d'évaluation de la première partie de l'épreuve : Présentation orale en langue vivante 1 de la conduite de projet

http://cache.media.education.gouv.fr/file/39/34/7/evaluation-1re-partie_360347.pdf

La fiche commence par la présentation des objectifs :

Objectifs de l'évaluation :

- *Le candidat a bien compris et expliqué les enjeux du projet.*
- *Il a bien cerné et su expliquer les enjeux techniques les plus importants à surmonter.*
- *Il a su démontrer ses capacités à faire des choix justifiés d'architecture technique.*
- *En cas de doute et de demande d'aide, il a su expliquer de manière intelligible tous les obstacles techniques qu'il a du mal à surmonter et formuler éventuellement des propositions de résolution de ces obstacles.*

¹ Baccalauréat technologique. Épreuve relative aux enseignements technologiques transversaux, épreuve de projet en enseignement spécifique à la spécialité et épreuve d'enseignement technologique en langue vivante 1 en série STI2D, applicables à compter de la session 2015. Bulletin Officiel du Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, n° 29 du 23 octobre 2014, www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=82984.

Pour chacun de ces objectifs, on peut remarquer que l'évaluation ne porte pas seulement sur la compétence communicative en langue étrangère, mais aussi sur les compétences techniques travaillées dans le projet.

Ces compétences techniques étant évaluées par ailleurs dans une autre épreuve orale en français langue maternelle portant sur le même projet, on peut penser que le projet reste essentiellement dans cette épreuve en langue étrangère, comme la simulation dans l'approche communicative, un prétexte à communication – ce en quoi les concepteurs de ces épreuves reprennent la conception du projet dans le CECRL, où il reste un dispositif de communication au même titre que les simulations et jeux de rôles)². Le titre même de l'épreuve est de type communicatif: « *Présentation orale* en langue vivante 1 de la conduite de projet » (je souligne).

Dans l'épreuve en cours d'année, les interlocuteurs des élèves sont sans doute leurs enseignants en tant que tels (il n'y a pas de simulation de situation professionnelle hors-apprentissage). Dans une vraie entrevue avec les clients d'un projet, en effet, il ne s'agirait pas d'« avoir compris et d'expliquer », mais d'« expliquer *pour* faire comprendre », non pas « d'avoir cerné et su expliquer », mais « d'expliquer *pour* faire cerner », ce qui n'est pas du tout la même chose du point de vue des stratégies langagières. On évalue dans cette épreuve du baccalauréat technologique la compétence communicative, mais non la compétence actionnelle : évaluer cette dernière serait évaluer la compétence d'un élève non pas à présenter la conduite d'un projet, mais à conduire un projet en langue étrangère.

Il n'en reste pas moins que même s'il s'agit d'évaluer la seule compétence communicative, la performance communicative des élèves va, dans cette épreuve, dépendre très directement de leurs compétences techniques. Il faut, en effet (et je reprends ci-dessous les différents « objectifs de l'évaluation » tels qu'ils sont présentés en début de fiche et rappelés plus haut) :

- avoir bien compris les enjeux du projet pour bien les expliquer ;
- avoir bien cerné les enjeux techniques pour bien les expliquer ;
- avoir fait de bons choix d'architecture technique pour savoir démontrer oralement qu'on a les capacités correspondantes ;
- avoir repéré les obstacles techniques pour les expliquer, et avoir trouvé des propositions de résolution pour les formuler.

J'espère que les rédacteurs de l'épreuve en sont conscients, et je serais intéressé à savoir comment ils ont décidé de traiter ce problème.

Dans la grille d'évaluation de cette même fiche n° 7, on trouve l'item suivant :

- *Compétences évaluées : Décrire les tâches collectives et individuelles conduites et/ou à conduire.*
- *Indicateur de performance : Le candidat a su présenter et justifier la conduite de projet choisie (tâches, ressources, délais).*

La compétence annoncée est communicative (« décrire »), alors que l'indicateur de performance est double, « présenter » (compétence communicative) et « justifier » (compétence actionnelle : « justifier » n'est pas ici un simple acte de parole ; il s'agit bien de convaincre les interlocuteurs que la conduite de projet a été correcte).

Dans un autre item de la fiche d'évaluation, l'indicateur de performance semble simplement reprendre l'énoncé de la compétence annoncée en inversant les deux membres de la phrase :

² Cf. mon analyse des occurrences de projet (pédagogique) dans ce document: « Variations sur le thème de l'agir social en didactique des langues-cultures étrangères », chap. 10, « Agir ensemble pour des projets communs : de l'interaction à la co-action », pp. 13-17, en particulier la conclusion de cette analyse, p. 14. www.christianpuren.com/mes-travaux-liste-et-liens/2009b/.

- *Compétences évaluées : Décrire un état d'avancement d'une idée, d'un principe, d'une solution, d'un projet en utilisant des outils de représentation adaptés.*
- *Indicateur de performance : Le candidat a su choisir l'outil de communication adapté pour présenter un principe de solution (schémas, modèle numérique, etc.).*

Mais les deux énoncés ne sont pas équivalents :

- pour la compétence, l'énoncé porte sur une activité communicative, décrite d'ailleurs ici de manière classique au moyen d'un acte de parole (« décrire ») suivi de notions (« l'état d'avancement d'une idée, d'un principe, etc. ») ;
- pour l'indicateur de performance, l'énoncé porte sur une activité pré-communicative, à savoir le choix préalable de l'outil de communication, qui fait partie de ce que l'on appelle la « gestion de l'information » : ce qui est là en jeu, ce n'est pas la compétence communicative, mais la compétence informationnelle, qui est une forme de compétence actionnelle puisqu'elle consiste à savoir agir par et sur l'information comme acteur social³.

On voit que même s'il s'agit, comme ici, de communiquer sur un projet, il n'est pas possible, dans les critères d'évaluation, d'en rester aux critères purement communicatifs. Il faut espérer que la formation des enseignants à l'usage de ces grilles aborde ce problème de fond : à défaut d'avoir les solutions, la conscience des problèmes est le minimum que l'on puisse exiger d'évaluateurs.

Il aurait été logique aussi, puisqu'il s'agit d'une évaluation continue réalisée dans l'établissement de l'élève, d'en profiter pour introduire dans cette épreuve la dimension collective qui est celle du projet, réalisé en équipe dans l'établissement. Les concepteurs de l'épreuve ne l'ont pas fait, sous l'influence probable, là aussi, de l'approche communicative, dont le « gène » individuel fait partie de son ADN⁴.

Annexe 8 – Fiche d'évaluation de la seconde partie de l'épreuve : Présentation orale en langue vivante 1 du projet

http://cache.media.education.gouv.fr/file/39/34/9/evaluation-2e-partie_360349.pdf

Cette seconde fiche commence elle aussi par la présentation des objectifs :

Objectifs de l'évaluation :

- *Convaincre le client du projet que la production présentée correspond bien aux besoins exprimés.*
- *Identifier les éléments pertinents du cahier des charges importants aux yeux du client (qui peuvent être différents des enjeux techniques affrontés par le groupe projet).*
- *Présenter les éléments techniques de réponse aux points importants identifiés dans le cahier des charges (fonctions, performances).*

On se demande pourquoi l'énoncé des objectifs n'est plus au passé composé, comme cela était le cas, en bonne logique, dans la fiche n° 7 (« Le candidat a bien compris..., etc. »), mais à l'infinitif. Car ce qui est présenté ainsi, ce ne sont pas les objectifs de l'évaluation, mais les objectifs du candidat. Or on n'évalue pas les intentions du candidat (« convaincre », « identifier », « présenter »), mais les résultats observables (« a convaincu », « a identifié », « a présenté ») : c'est la fonction-même des « indicateurs de performance ».

³ Cf. « Les implications de la perspective de l'agir social sur la gestion des connaissances en classe de langue-culture : de la compétence communicative à la compétence informationnelle », www.christianpuren.com/mes-travaux-liste-et-liens/2009c/.

⁴ Cf. « Approche communicative et perspective actionnelle, deux organismes méthodologiques génétiquement opposés... et complémentaires », www.christianpuren.com/mes-travaux-liste-et-liens/2014a/.

Les auteurs de la fiche avaient ici l'occasion d'énoncer le seul critère spécifique de l'action, sa *réussite* (avoir convaincu), mais ils l'ont énoncé comme une intention de communication, non pas « convaincre », mais en fait « chercher à convaincre », comme ils l'écrivent d'ailleurs dans la grille d'évaluation pour définir la compétence correspondante : « Interagir avec le jury *en vue de le convaincre* » (je souligne).

On retrouve la même absence de critère actionnel dans la partie correspondante de la grille :

- *Compétences évaluées : Interagir avec le jury en vue de le convaincre.*
- *Indicateur de performance : Le candidat a su argumenter face au questionnement du jury.*

Si l'objectif est de convaincre, le critère d'évaluation est si cet objectif a été atteint ou pas. On retrouve là une confusion structurelle de l'approche communicative, ainsi nommée parce que la communication est à la fois le moyen et le résultat : pour « convaincre », on évalue par conséquent non pas le résultat de l'acte (si la conviction a été obtenue ou pas), mais « l'acte de parole » : on a cherché à convaincre par la parole. Mais « convaincre » n'est pas un de ces verbes performatifs que les communicativistes donnent toujours en exemple (promettre, refuser, déclarer la séance ouverte,...) : dans le cas de ce verbe, ne suffit pas de dire pour faire, en l'occurrence d'argumenter pour convaincre.

Dans cette seconde partie de l'épreuve, la simulation professionnelle (cf. « convaincre le client du projet, etc. ») pourrait faire de la situation d'évaluation une situation de travail, mais on voit qu'elle n'est pas exploitée en tant que telle. « Le client du projet » devient même « le jury » dans l'énoncé de l'une des compétences, un autre énoncé se transformant en consigne à l'intention des candidats : « Veiller à la correction linguistique (grammaire, lexique, orthographe), etc. ».

Bref, pour ce type d'épreuves qui est appelé à se développer dans l'enseignement professionnel, et pas seulement à la fin du secondaire, il reste, comme je l'annonçais dans le titre de ce billet, « des questions en suspens, des problèmes à résoudre » : la combinaison entre l'approche communicative et la perspective actionnelle ne va pas de soi, elle demande que l'on soit au clair sur les caractéristiques et les enjeux de l'une et de l'autre.